



ATTENTION

Des animaux sauvages ayant la rage dans votre secteur !

Ne jamais approcher, toucher, caresser ou nourrir les animaux sauvages ni les animaux de compagnie errants. Même s'il a l'air inoffensif, un animal qui semble en santé peut transmettre la rage.

Si vous avez été mordu, griffé ou léché, agissez rapidement :

- ✓ Lavez l'endroit qui est entré en contact avec l'animal avec de l'eau et du savon pendant 15 minutes.
- ✓ Appelez Info-Santé 811 ou communiquez avec un professionnel ou une professionnelle de la santé.

La rage est une maladie grave qui peut être mortelle.

Au Québec, les animaux sauvages les plus à risque de transmettre la rage sont les chauves-souris, les ratons laveurs, les mouffettes et les renards.

Pour plus d'information :

Quebec.ca/Rage-humaine
Quebec.ca/Rage-animaux

Pour signaler un animal qui semble malade, composez le 1 877 346-6763.